

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 62 (1977)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messager Raiffeisen



12

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
62^e année
Lausanne
Décembre 1977

J.A. 1000 Lausanne 1

Noël de paix dans un monde de violence...

Noël est par excellence la fête de la paix. « Gloire à Dieu... et paix sur la terre... ». Il y a dans tous les chants de Noël cette ambiance calme et champêtre. Déjà du temps de David, Bethléem était une terre à blé — la maison du pain — mais encore une région d'élevage — l'âne et le bœuf de la crèche — et aussi de nombreux troupeaux de moutons. Et avant d'être roi, David était berger et arrachait à la course l'agneau de la gueule du loup.

Toutes les littératures ont eu leur branche pastorale, qui est surtout le fait de citadins qui ne voient que certains côtés de la vie des champs et oublient qu'elle peut être dure, pénible et austère — courbatures des muscles et ampoules dans les mains.

Tous ceux qui ont fait du latin n'ont pas oublié les admirables poèmes de Virgile, ces bergers poètes qui jouent de la flûte et du chalumeau... et le célèbre éloge de la vie champêtre : « O trop heureux les agriculteurs, s'ils connaissent leur bonheur ! Ils font de doux sommeils à l'ombre des arbres, bercés par le mugissement des bœufs... » Malgré tout cela Virgile a vécu et est mort en ville !

Il y a toute une poésie de l'Orient, de l'Ancien Testament aux Contes des Mille et une Nuits sans compter bien des auteurs modernes : « C'était l'heure tranquille où les lions vont boire. » Et l'on évoque le ciel étoilé et le clair de lune dans le désert, pendant que les caravanes de chameaux et de dromadaires avancent lentement de leur pas régulier et balancé.

Rien d'étonnant qu'une telle ambiance champêtre et pastorale ait plu à un homme qui était à la fois un saint et un poète, François d'Assise, et qu'il ait eu l'idée de la crèche vivante dans la forêt de Greccio.

Paix de Noël — paix naturelle — paix surnaturelle !

Quel contraste avec notre monde d'aujourd'hui, soi-disant en paix depuis 1945, à part une demi-douzaine de conflits limités. Lisez et écoutez : ces dernières semaines nous avons vraiment été gâtés : violences, hold-up, vols,

Bonne et heureuse année

aux collaborateurs et aux lecteurs
de notre organe de presse
aux présidents et aux membres
des comités de direction et des conseils de surveillance
aux gérantes et aux gérants
aux membres et aux clients
de nos coopératives d'épargne et de crédit !

A tous, nos souhaits les plus sincères
de bonheur et de prospérité pour 1978

La rédaction du « MESSAGER RAIFFEISEN »

enlèvement d'adultes et d'enfants, détournements d'avions... N'est-ce pas attristant et décevant ?

Et pourtant un chrétien ne doit pas baisser les ailes et renoncer. Il faut voir la situation et chercher les remèdes.

Il y a pour commencer une baisse de la foi et de la morale. On a tellement voulu nous déculpabiliser qu'on a vraiment réussi... et alors vive la vie et ne nous gênons pas : un conjoint supprime et découpe amoureusement sa première épouse... des prostituées sont poignardées, des homosexuels se descendent les uns les autres et il serait facile de continuer une longue et triste litanie. C'est exactement le premier chapitre de l'Épître aux Romains : l'homme a abandonné Dieu et en retour Dieu a abandonné l'homme aux passions et aux convoitises de son cœur. Ce n'est ni beau, ni propre : de la boue et du sang.

Il y a enfin les violences que j'appellerais idéologiques. On veut changer la forme de la société, et, s'il le faut, par la violence. Une minorité veut forcer la main à une majorité.

On commence par une critique totale et injuste de la société actuelle. Toute la bourgeoisie est criminelle et corrompue.

On cherche ensuite à démanteler notre ordre établi — et cela d'une manière fanatique et impitoyable. On l'a vu dernièrement.

Que faut-il faire ? Tout d'abord la fermeté. Ce sont des illuminés forcenés et fanatiques qui ne comprennent que la force.

Je vous citerais une pensée de l'écrivain Gonzague de Reynold : « On désamorce une révolution en réalisant avant elle et mieux qu'elle les réformes qu'elle propose. ». Nous pouvons mettre de l'ordre dans notre maison sans avoir besoin de la violence et du désordre qu'ils proposent.

Et surtout, en un temps de Noël, rappelons-nous qu'il n'y a pas de véritable amélioration de

la société, sans écouter le message de l'Enfant qui a voulu naître, vivre et mourir parmi nous.

A l'occasion du millénaire de la ville de Romont (1921) on a représenté une pièce de circonstance « Au fil du Temps », écrite par le préfet-poète Paul Bondallaz. Et voici le message de conclusion qu'il place dans la bouche du Roi de Bourgogne Rodolphe II : « Peuple de Romont, demeure ce que tu es. L'esprit public est excellent, grâce à l'esprit chrétien, au sens de l'or-

dre et aux qualités de travail de la population. Notre peuple est traditionaliste, patriote et croyant. Aime, travaille, prie, espère... »

Ce message adressé à une ville vaut sans doute pour tout le pays. Si nous le mettons en pratique, tout ira mieux petit à petit, et malgré les nuages qui obscurcissent une partie du ciel, nous avons cette année, comme les autres années, le droit de nous dire les uns aux autres : Heureux Noël !

Abbé Christophe

Bonne et heureuse année !

Ce temps de l'année provoque un débordement de vœux de bonheur, mais aussi une effroyable dévaluation du vocabulaire et du langage. Expression significative d'une société sécularisée qui maintient artificiellement de mortes traditions, parce qu'elles ne sont plus vivifiées par les valeurs du cœur. Nos vœux, le plus souvent, font partie d'un rituel vidé de sa substance.

Existe-t-il une relation profonde et durable entre le langage commandé par le changement de calendrier et notre vie du dedans ? Ces cartons imprimés sont-ils vraiment les messagers d'authentiques sentiments d'affection, de sympathie ? Ne sont-ils pas simplement l'expression d'un conformisme qui n'a guère de rapport avec une volonté réelle de communication ? Se donne-t-on encore la peine de réfléchir sur l'originelle signification des expressions consacrées : « Bonne et heureuse année, tous nos vœux » ? Ne font-elles pas partie de l'appareil assez superficiel de cette fête, le Nouvel-An, que l'on veut éphémère rupture d'avec les monotones cadences de l'horaire journalier et évasion vers quelques heures d'oubli : coups de fourchettes, bonnes verrées, cotillons et serpentins ? A peine ces vapo-

reux souvenirs dissipés, on reprend la tâche et ça recommence...

Les peines, les soucis, les tiraillements, les « bringues », les espoirs déçus, quelques satisfactions aussi, bien sûr, mais ça recommence. Le bonheur dans tout cela ? Notre société sécularisée est dévorée par une folle nostalgie de bonheur. Elle ne l'atteint jamais. Pourquoi ? Parce que nos idées de bonheur sont viciées à la base. Nous croyons avec une désarmante naïveté qu'il suffit de posséder, de faire de plus amples profits, de tirer le gros lot, de devenir star ou champion, d'entreprendre un fabuleux voyage vers les îles pour être heureux. Nous sommes hantés par le désir de sortir de notre habituelle condition, persuadés que nous sommes que là se dissimule la clef du bonheur. Monde de l'illusion qui croit pouvoir trouver sa joie dans le sexe, l'argent, la renommée, la volonté de jouer un rôle. Notre époque pour « assouvir ses moindres désirs », a pensé qu'il fallait se débarrasser de tous les tabous traditionnels. Le bonheur consisterait en une totale, anarchique liberté. Une égoïste liberté sans norme. A quoi sommes-nous parvenus ? A un malcontentement d'être, à une grogne généralisée, au pessimiste marais intérieur

d'ennui. Mal qui affecte tout particulièrement les jeunes générations, la volonté de puissance se dégradant, de plus en plus, en une volonté de destruction, d'auto-destruction.

Désirons-nous vivre une heureuse année ? Il faut chercher ailleurs. Où ? Nos vœux seront mensongers tant qu'ils resteront accrochés à de superficielles illusions, ils ne seront authentiques que dans la mesure où ils seront ancrés dans des valeurs perma-

nentes et durables, indépendantes des fièvres du moment.

La valeur qui domine toutes les autres, l'amour, donne un sens à la vie, elle l'authentifie. Il ne s'agit pas d'une notion vague, abstraite, mais de cet amour de Dieu qui s'est concrètement exprimé dans notre histoire au jour de Noël. L'enfant de la crèche, celui qui se donne pour nous, incarne dans notre réalité l'amour de Dieu, le seul absolu qui ait puissance, la puissance créatrice,

de changer nos vies et de les engager sur la voie du bonheur. Le Seigneur indique le fonctionnement de cette puissance : « Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir. » Et encore : « Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis ». Le bonheur du don de soi reste vrai, quelles que soient les circonstances.

Si nous en convenons, si nous orientons nos vies selon la voie ouverte par l'enfant de Bethléem, nous découvrirons une nouvelle manière d'être. La vraie nouveauté d'une existence réorientée dans la bonne direction.

Dans cette perspective : Bonne et heureuse ! *DuBois*

Lettre ouverte à notre imprimeur

M. Raymond Fawer
GRAFIPRESS
9, avenue de Longemalle
1020 Renens VD

Saint-Gall, décembre 1977

Cher Monsieur,

Je vous présente les vœux les plus sincères à l'occasion de l'année 1978 qui, à grands pas, vient à notre rencontre : d'abord une excellente santé — et il en faut pour diriger une telle entreprise ! —, joies et satisfactions en famille, succès en affaires.

Je vous remercie de tout cœur de ce que vous avez fait, tout au long de cette année, pour notre journal.

Vous ne vous contentez pas de respecter les clauses — non écrites, la confiance mutuelle n'ayant jusqu'ici jamais été prise en défaut — de notre contrat. Vous êtes encore animé du désir de nous faire bénéficier de votre solide expérience, de vos vastes connaissances professionnelles. « Le Messenger » doit une fière chandelle à son imprimeur.

Je ne suis pas toujours un partenaire de tout repos. Pointilleux — l'ancien censeur, tel un sous-marin, refait parfois surface ! — en ce qui concerne les délais accordés au personnel de l'imprimerie, je ne parviens pas, chaque mois, à observer ceux que l'on est en droit d'attendre du rédacteur !

Vous arrivez cependant toujours à arrondir les angles. En dépit de quelques rousis — fort rares il est vrai — vous avez le don de savoir ramener gentiment à leurs justes dimensions de soudaines impétuosités, de maintenir notre petit navire dans la bonne direction. La preuve : en dépit de quelques « hors-programmes », les relations avec votre maison sont très agréables, voire cordiales. Je vous en suis reconnaissant.

Je vous prie de transmettre également mes remerciements et mes vœux à tous vos collaborateurs.

Sachant pouvoir compter à l'avenir encore sur votre précieux concours, je vous présente, cher Monsieur, mes salutations les meilleures.

-pp-

Rédacteur responsable

Paul Puipe, secrétaire
de l'Union suisse
des Caisses Raiffeisen
Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Impression

GRAFIPRESS
Imprimerie Raymond Fawer SA
1020 Renens VD

Régie des annonces

Annonces Suisses SA,
9001 Saint-Gall et succursales

Service des abonnements

(changements d'adresses, nouveaux abonnements des Caisses affiliées, etc.) :
Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Au sommaire de ce numéro :

Les banques populaires du Rwanda (IV - Fin)

Page 228

Que faut-il penser des tendances visant à centraliser en une seule coopérative Raiffeisen plusieurs Caisses d'une même région ?

Page 231

Les propos du pédagogue : Deux affiches !

Page 233

Le Coin du français

Page 235

Clôture annuelle des comptes et établissement du bilan au 31 décembre 1977

Page 236

Du Swiss Cheque à l'eurocheque

Page 242

Les banques populaires du Rwanda

Par M. Pierre Georges Brand,
Chef de projet
de septembre 1974 à février 1977

IV (Fin)

(I, II et III voir « Le Messager » de septembre, octobre et novembre 1977)

La viabilité

Trop de projets de coopération prennent fin le jour ou le mois suivant le retrait de l'aide extérieure. Soit que le personnel autochtone n'a pas été préparé pour prendre la relève, soit que l'organisation n'est pas parvenue à l'autonomie financière et s'effondre dès que les subsides lui font défaut.

Ce double écueil guette le projet des Banques Populaires comme tout autre projet. Bien que l'échéance du retrait de l'aide étrangère est encore fort éloignée, probablement d'ici à une quinzaine d'années, il n'est pas trop tôt pour s'y préparer.

Dès le départ un choix fondamental a été fait au niveau de l'investissement en immobilier, mobilier et en personnel. Disons tout de suite que nous avons fait un pari, mais un pari raisonnable.

En effet, dans la plupart des pays d'Afrique francophone, les coopératives d'épargne et de crédit ne disposent que d'un tout petit coffre métallique, voire d'une simple caisse en bois; elles n'ont pas de local professionnel, pas d'heures d'ouverture fixes, et les gérants sont bénévoles. L'investissement y est presque nul; et c'est normal car la plupart de ces coopératives se situent dans des villages très petits, avec une « surface commerciale » trop petite pour pouvoir parvenir à un amortissement des investissements.

N'étant pas limités par les frontières d'un hameau ou d'un village, il a été possible de négocier des territoires d'activité suffisamment vastes avec un nombre de secteurs adminis-

tratif regroupant au moins 2000 familles, pour constituer des banques ayant des chances de parvenir à une taille suffisante pour assurer l'auto-suffisance financière.

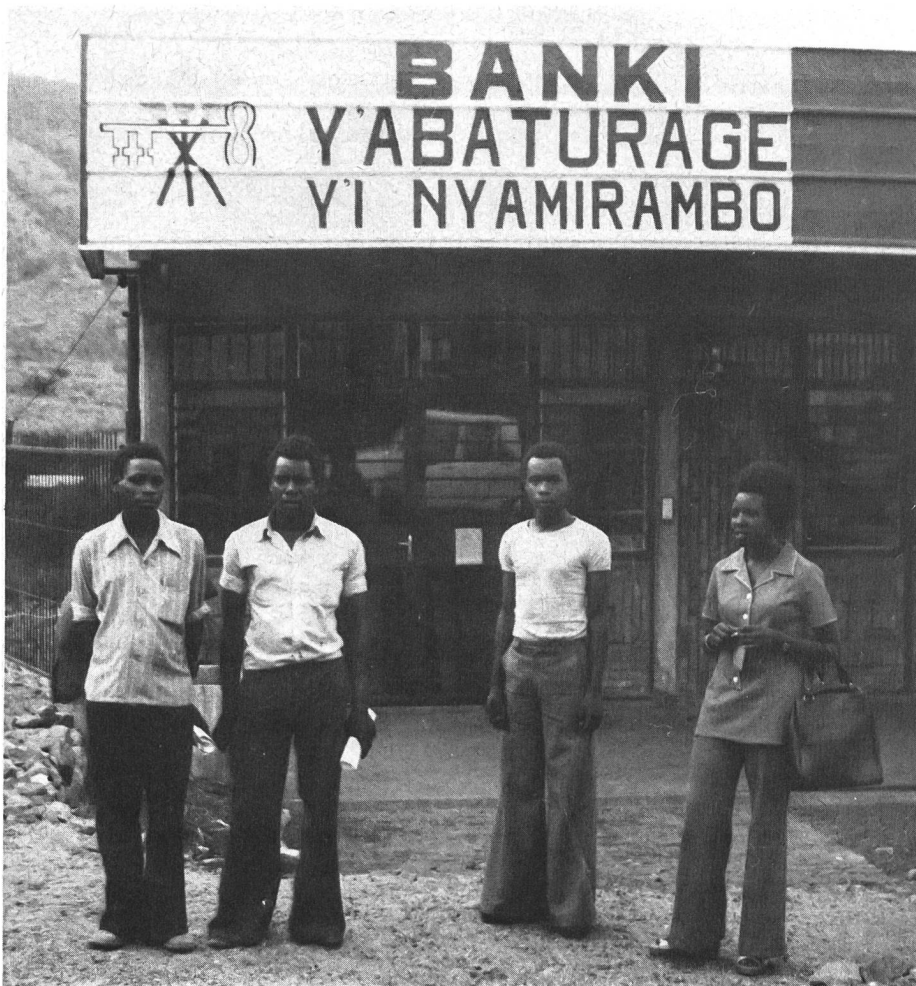
Si nous avons choisi de doter les Banques Populaires d'un local professionnel, il faut préciser qu'il est dans la plupart des cas très modeste (un simple bureau en général) et que ce local a été construit ou mis gratuitement à disposition par la commune, la paroisse ou une coopérative. Le plus gros investissement consiste dans l'achat d'un coffre-fort capable non seulement de contenir l'argent, mais aussi les pièces comptables essentielles. Le gérant, de formation modeste, est payé pour ses heures de travail au tarif d'un ouvrier qualifié.

Il n'y a là aucun luxe superflu. Juste ce que nous avons estimé le strict nécessaire pour donner à chaque Banque Populaire les moyens d'arriver à payer ses propres immobilisations et de parvenir à couvrir ses frais de fonctionnement grâce à un volume d'affaires suffisant. Nous escomptions parvenir à ce double objectif dans un délai de 3 à 5 ans malgré la modestie du montant des parts sociales et la modestie relative de la thésaurisation mobilisable sur chacun des territoires d'activité. Nous escomptions parvenir à un solde de dépôts moyen par Banque Populaire de 4 à 5 millions entre 3 et 5 ans.

Les résultats à fin décembre 1976 montraient que les 13 premières banques ayant de 12 à 18 mois d'existence avaient déjà payé entre 40 et 50 % de leur coffre-fort et atteint en moyenne un solde de dépôts de 2,5 millions. Si la progression se maintient de façon linéaire, grâce à la fois aux apports des anciens déposants et à ceux de nouveaux déposants et des nouveaux sociétaires — les familles intéressées par les Banques Populaires ne sont encore que 5 % des familles concernées par elles —, les coffres-forts devraient être payés et les comptes d'exploitation équilibrés en moyenne d'ici à 3 ans.

C'est pourquoi, même si des augmentations de salaires doivent intervenir d'ici là pour les gérants, les Banques Populaires pourront faire face. Elles devraient même pouvoir participer après 5 ans d'existence, outre la cotisation au fonds de garantie central déjà prélevée, aux frais de l'Union et particulièrement aux frais d'inspection, de transfert de fonds et de formation. Progressivement bien entendu.

Car, si nous n'avons pas d'inquiétudes pour l'avenir de l'équilibre fi-



La Banque de Nyamirambo (quartier populaire de la capitale, Kigali).

nancier des Banques Populaires, les préoccupations sont nombreuses en ce qui concerne la viabilité de l'organisation centrale. A ce niveau, il faut des hommes motivés, décidés certes, mais aussi et surtout compétents. Et les compétences se paient cher. Mais outre les salaires, ce sont les frais de déplacements qui grèvent excessivement les budgets. Certes, on ne peut prendre la situation actuelle comme véritable point de référence car les employés de l'Union sont actuellement en surnombre, d'une part parce qu'ils ne sont eux-mêmes pas suffisamment rodés et efficaces dans leur travail, d'autre part aussi parce qu'à ce stade, les Banques Populaires, tant pour l'assistance technique que pour les contrôles, pour l'animation que pour la formation, nécessitent plus d'heures d'intervention de la part des agents de l'Union que le jour où elles auront atteint leur rythme de croisière. Un même nombre de Banques Populaires « adultes » nécessitera moins d'interventions de l'Union et donc moins de personnel pour celle-ci.

A remarquer aussi que durant l'année 1976, les nouvelles Banques Populaires ont été créées à travers tout le pays, allongeant ainsi notre réseau de transport et le nombre de kilomètres à parcourir. A l'avenir le coût financier et en temps par Banque pour la Centrale ira en diminuant puisque beaucoup de Banques qui seront créées ultérieurement se situent sur ou à proximité de nos circuits.

Les coûts prohibitifs du fonctionnement du Bureau d'Orientation des Banques Populaires au regard du nombre des Banques et du volume des dépôts en 1976 ne peuvent donc pas être extrapolés et pris comme références comme tels. Une gestion rigoureuse du personnel et des transports devra constamment veiller à tirer le maximum de chacun et à rentabiliser au mieux chaque déplacement.

Si d'une part il faudra veiller à réduire les dépenses, il faudra aussi, du moins pour la Caisse centrale, veiller, d'autre part, à atteindre un maximum possible de recettes, compte tenu bien entendu de nos objectifs sociaux. C'est ainsi que grâce à la compréhension de la Banque Nationale du Rwanda, le rendement moyen des liquidités confiées par les Banques Populaires à la Caisse Centrale qui les gère pour elles a pu être augmenté de 3,6 % à 5,4 % à partir de novembre 1976. Grâce à cette mesure bien que tardive, et du fait que les frais de fonctionnement étaient encore entièrement pris en charge par l'aide ex-



Juin 1976 : Inauguration de la Banque de Kidaho (préfecture de Ruhengeri) : Le Lt.-col. Kanyarengwe, Ministre de l'Intérieur.

terieur, la Caisse Centrale a pu en 1976 dégager un excédent de gestion encourageant même s'il est artificiel. Si nous avions été autorisés d'accorder de tels crédits face à face avec l'aval de la Banque Rwandaise de Développement sur toute la durée de l'année, la Caisse Centrale aurait pu couvrir environ 15 % des frais de fonctionnement.

D'après nos estimations, en cas de développement linéaire du nombre de Banques et des dépôts, les produits de la Caisse Centrale réalisés sur les liquidités des Banques Populaires devraient permettre à l'Union de couvrir entre 70 et 80 % de ses dépenses de fonctionnement. Le solde devra provenir d'autres ressources telles que les cotisations des Banques Populaires, la facturation du matériel livré et des services rendus, notamment des contrôles, par des participations aux frais de formation...

Mais cela n'est pas suffisant car un organisme comme l'Union des Banques Populaires devra constamment constituer ou reconstituer ses réserves,

investir sous toutes les formes, amortir du matériel...

A l'exemple de ses aînées d'Europe, des Amériques, l'Union devra développer d'autres activités lucratives ou alors développer les activités de la Caisse Centrale en lui procurant des ressources autres que les seules liquidités confiées par les Banques Populaires, par des refinancements, sous formes d'emprunts notamment, et le développement d'une clientèle propre constituée par des entreprises et les industries agro-alimentaires acheteuses de la production agricole par exemple, les collectivités locales...

Ce sont là des perspectives. Mais des perspectives dont il faut tenir compte dès à présent dans le débat désormais ouvert.

En conclusion

Nous avons choisi de ne pas limiter l'expérience à un petit essai, mais d'élargir la base de l'expérience en créant 36 banques rudimentaires au lieu de ne créer que 3 banques « pilote », 3 unités sophistiquées et gad-

gétisées. Nous avons fait ce choix parce qu'il permettait de répondre avec les moyens mis à disposition, aux attentes d'abord des autorités puis partiellement aux sollicitations des populations. Ensuite parce que 36 banques adaptées aux réalités et ressources rwandaises sont un bien meilleur matériel de référence que les 3 banques « pilote » initialement prévues.

C'était aussi, et nous en avons conscience, une option et un pari sur l'avenir. Un quitte ou double que nous avons risqué en estimant avoir de bonnes chances de succès. Le rétablissement de la paix et de l'unité nationale par la 2^e République, les encouragements publics et répétés du Chef de l'Etat, la réforme administrative faisant de la commune la cellule de base du développement, la « monétarisation » croissante de l'économie et maintenant le succès inespéré de l'expérience nous font penser que *le Rwanda est arrivé à un moment de son évolution politique, économique et sociale, favorable à l'éclosion d'une telle organisation*. Les coopératives d'épargne et de crédit d'Europe, des Amériques et de plusieurs pays d'Afrique francophone ont connu des explosions semblables. D'abord par la multiplication de leur nombre entre 1890 et 1914 puis par une formidable vague d'adhésions nouvelles et une expansion spectaculaire dès 1950.

Pouvant profiter des expériences antérieures, bénéficiant d'une aide technique et financière dont les organismes européens ne disposaient pas, les Banques Populaires du Rwanda disposent d'atouts considérables pour aller de l'avant et surmonter les difficultés inhérentes à une expansion forte mais constamment réajustée à la demande et aux moyens disponibles.

Le Président Valéry Giscard d'Estaing disait récemment : « Le succès vient de l'effort, la confiance viendra du succès ».

Nos efforts combinés ont abouti à un succès indéniable, ce succès a établi un climat de confiance dans tout le pays. Une dynamique qu'il faudra endiguer, canaliser mais qu'il ne faudra en aucun cas casser.

Ainsi, à la demande de Son Excellence le Président de la République Rwandaise, les responsables des Banques Populaires et de leur Union veilleront-ils à ce que « le réseau des Banques Populaires soit étendu sur l'ensemble du pays et à ce que l'élan donné à ce projet par les Rwandais des Mille Collines ne soit pas freiné, au risque qu'une déception ne gâche des débuts qui sont prometteurs ».

Banques Populaires du Rwanda

Situation au 31.12.1976

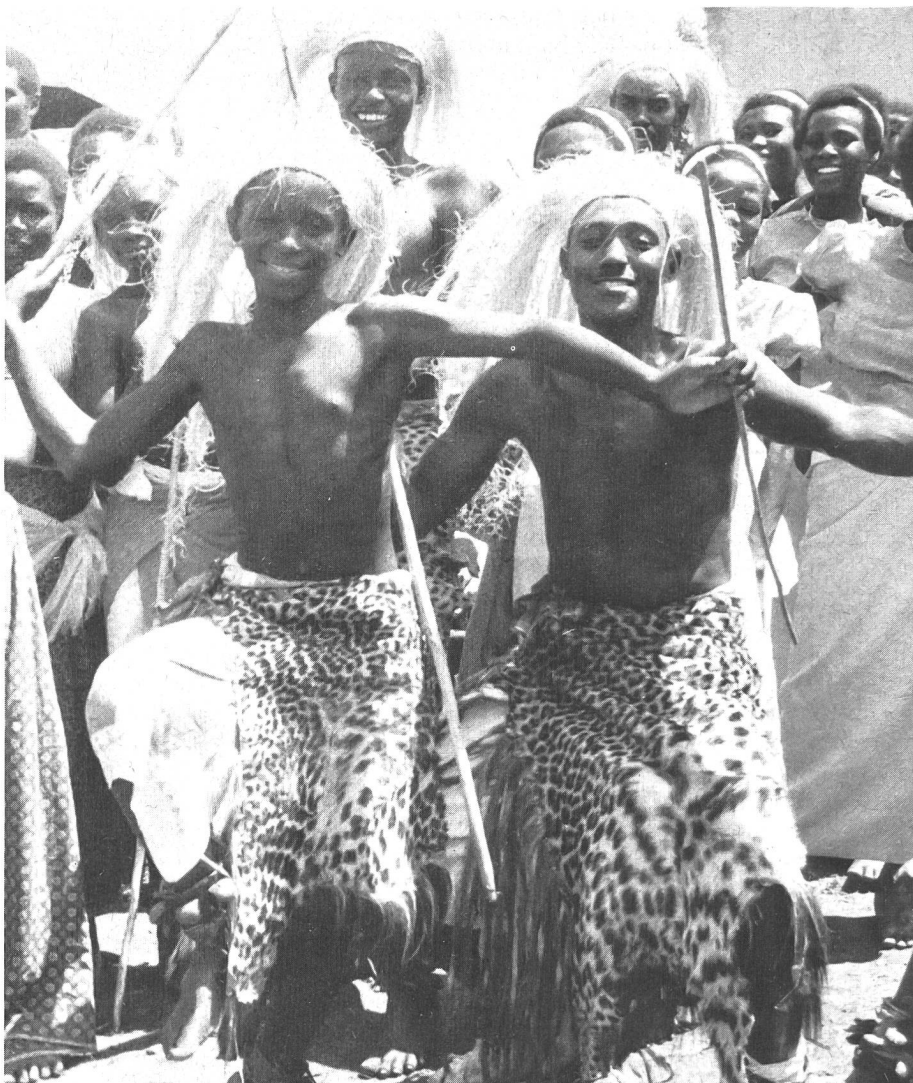
Banques : 35 Sociétaires : 5481 Déposants : 5415

Répartition des sociétaires et analphabètes par groupe d'âge

Age	Sociétaires	%	Analphabètes
18-25	739	14	58
26-35	1 366	25	147
36-45	1 600	29	364
46-55	948	17	394
56-65	373	7	230
66-75	70	1	41
Inconnu	385	7	107
Total	5 481	100	1 341 (25 %)

Répartition des sociétaires par sexe et activités économiques

Activités	Sociétaires	%	Hommes	Femmes
Coopératives et sociétés	134	3		
Cadres administratifs	838	15	810	28
Cadres enseignants	484	9	437	47
Artisans	291	5	291	—
Cultivateurs	3 134	57	3 040	94
Commerçants	311	6	305	6
Autres	289	5	267	22
Total	5 481	100	5 150	197 (3,5 %)



Inauguration de la Banque de Nyamirambo (quartier populaire de la capitale, Kigali). Danseurs Intore.

Répartition des déposants d'après le solde des comptes de dépôts
(en francs rwandais 35 FRW = 1 franc suisse)

Solde	0-500	501-1 000	1 001-5 000	5-10 000	10-50 000	50-100 000	100 000-Plus	Total
Dépôtsants	1 630	573	1 523	645	861	115	68	5 415
%	30	11	28	12	16	2	1	100
Total des dépôts : 51 523 466 FRW				Solde moyen par déposant : 9 515 FRW				

Economie agraire

La situation vue par l'Union suisse des paysans

Par rapport à la rétribution équitable calculée selon la méthode actuelle, le manque à gagner de l'agriculture suisse est resté pratiquement constant ces trois dernières années, soit en moyenne un retard de 10 % environ. Il est évident que nous sommes en présence d'un retard structurel qu'il s'agit de combler aussi rapidement que possible, déclare le comité directeur de l'Union suisse des paysans.

Pendant la période de haute conjoncture, accompagnée d'une forte inflation, l'agriculture avait réussi à combler en bonne partie le renchérissement des frais et la hausse de la parité, qui avaient leur origine dans les autres secteurs de l'économie. Elle avait rationalisé au maximum et étendu sa production. Aujourd'hui, les possibilités de produire davantage sont fortement limitées. Dans le secteur de la production animale, le plafond est pratiquement atteint et il faut même la réduire pour certains produits.

Il est indispensable de tout entreprendre, estime l'USP, pour que les exploitations de type paysan conservent un volume de production aussi élevé que possible. Des mesures s'imposent contre la production de transformation de mode industriel et contre les importations exagérées de produits agricoles concurrents. Après de longs pourparlers, le Conseil fédéral a enfin proposé aux Chambres une réglementation des denrées fourragères qui vise ce double objectif. Des adaptations de prix sont en outre nécessaires. A cet égard, il faudra tenir compte de l'orientation de la production. Le comité de l'Union suisse des paysans se réunira encore ultérieurement pour décider des revendications concrètes qu'elle présentera au Conseil fédéral.

Le rapport élaboré en commun par le Secrétariat des paysans suisses et

par la Station fédérale de recherches de Tänikon sur l'influence que l'heure d'été exercerait sur l'agriculture expose les inconvénients que subiraient notamment les exploitations qui gardent du bétail. Le comité directeur attend que la Suisse renonce à introduire l'heure d'été à titre définitif.

Enfin, l'USP a donné son accord aux mesures d'économie envisagées dans le deuxième paquet financier.

Néanmoins, elle exige que, dans le nouveau projet fiscal, la majoration du taux de l'ICHA soit abandonnée au profit d'un modèle de taxe sur la valeur ajoutée à un pourcentage réduit. Ainsi, pour l'Union suisse des paysans, les distorsions de la concurrence qui portent atteinte aux intérêts de l'agriculture seraient éliminées au lieu d'être renforcées. (*cria*)

Que faut-il penser des tendances visant à centraliser en une seule coopérative Raiffeisen plusieurs Caisses d'une même région ?

Dans le seul ouvrage important que le pionnier Raiffeisen suisse Traber a laissé à la postérité, il explique avec beaucoup de clarté les principes fondamentaux des Caisses Raiffeisen et définit les règles pratiques d'administration qu'il considère comme indispensables à leur bon fonctionnement. Dans ce livre remarquable intitulé : « Raiffeisenverband und Zentralkasse in der Schweiz », Traber s'efforce de mettre en évidence la valeur des dispositions fondamentales édictées par Raiffeisen lui-même. Nous lisons textuellement :

« Lorsqu'une charge est suspendue à une chaîne, chaque maillon en supporte le poids entier. Un seul anneau de cette chaîne vient-il à se rompre, c'est infailliblement la chute, même si les autres anneaux restent intacts et solides. Institution d'utilité publique au service particulier de la classe moyenne, la Caisse Raiffeisen est également soutenue par une chaîne de principes éprouvés qui la maintient au-dessus du tourbillon de la concurrence effrénée, de l'affairisme et de la seule recherche du profit. Un seul anneau de cette chaîne de principes vient-il à se casser, c'est-à-dire un seul de ces principes est-il abandonné, l'ensemble se rompt et la Caisse sombre de son haut idéal éthique dans le mercantilisme et, infidèle ainsi à elle-

même et à sa mission, elle va peut-être rapidement vers la ruine ou la dissolution ».

Or nous savons que cette chaîne de principes, qui a valu aux coopératives Raiffeisen suisses de prospérer au fil des années sous l'égide de leur organisation centrale et d'afficher les résultats sans cesse en hausse qu'elles sont à même de publier à chaque nouveau bouclement, est formée de six anneaux, tous aussi importants les uns que les autres, et dont le premier est celui qui symbolise la limitation de la circonscription coopérative à un territoire restreint, en général à la commune.

Dans les écrits que nous ont laissés les promoteurs du mouvement et tout particulièrement Raiffeisen lui-même, on y lit sous différentes formes que pour réaliser pleinement les objectifs qu'elle se propose d'atteindre, la Caisse Raiffeisen ne doit s'écarter sous aucun prétexte ni des principes fondamentaux qui forment l'épine dorsale de tout l'édifice ni du véritable esprit coopératif qui se veut de servir sans se servir.

A quelque échelon que nous soyons dans la hiérarchie raiffeiseniste, nous ne pouvons ignorer le fait que si le mouvement est parvenu à sortir victorieux des diverses évolutions bonnes ou mauvaises de l'économie qui se

sont succédé durant trois quarts de siècle d'activité, il le doit sans contredit à la volonté bien arrêtée de ses dirigeants de ne jamais renier les principes fondamentaux qui ont fait sa force et qui lui ont permis de se développer harmonieusement jusqu'à nos jours. Le raiffeisenisme s'est toujours inspiré d'un traditionalisme éclairé, restant ferme sur ses positions qu'il ne doit pas abandonner, tout en gardant l'esprit ouvert au progrès et aux nécessités des temps modernes. C'est ainsi que des améliorations, que des accommodements sont toujours possibles quand ils ont pour but de parfaire l'éventail des prestations de service, de faciliter le recrutement de nouveaux adhérents, de diffuser l'idéal de coopération au sein de la population dont tous les milieux doivent être sensibilisés. Nous en voulons pour preuve les diverses révisions de statuts et du règlement d'administration qui sont intervenues au cours des ans, plus spécialement ces dernières années. Quant à vouloir pousser l'astuce jusqu'à décider l'abandon de la circonscription limitée au village ou à la commune, il y a un pas que des raiffeisenistes convaincus ne sauraient franchir sans signer l'arrêt de mort du mouvement.

Certes, on nous dira que les temps ont changé, que la motorisation a raccourci les distances séparant nos différents villages du chef-lieu, que bon nombre de citadins viennent habiter à la campagne où l'air est moins pollué, mais travaillent en ville et peuvent de ce fait aisément y traiter simultanément leurs affaires d'argent. Dans la grande banque, ils sont noyés dans l'anonymat de la clientèle; ils n'ont par conséquent plus à dévoiler leur situation matérielle à quelques citoyens du village. On reviendra inévitablement sur la question de la rationalisation, à savoir qu'il n'est pas logique dans une vallée, dans une région de plaine ou de montagne, d'avoir une Caisse Raiffeisen dans chaque village ou localité et que tout l'appareil administratif que cela comporte pourrait être avantageusement limité à un seul bureau situé dans l'agglomération principale, que l'on doterait alors d'installations modernes. On alléguera encore qu'il faudrait forcément faire appel à un homme de métier pour en assumer la gérance à plein temps ce qui du même

coup, dans le domaine de la formation, ne manquerait pas d'avoir des incidences heureuses pour l'Union qui verrait s'éliminer de la sorte toute la brigade des gérants profanes dont la formation est souvent laborieuse. A priori, il semble bien que cette solution centralisatrice apporterait des avantages incontestables à l'organisation tout entière. Le nombre des Caisses se réduirait de façon très substantielle, alors que grossirait celui des Banques Raiffeisen. A titre d'exemple, une telle restructuration nous obligerait à sacrifier quelque 500 à 600 petites Caisses villageoises qui seraient reprises par une coopérative-sœur géographiquement bien placée, autrement dit d'un accès relativement aisé. Encore une fois, ainsi réduit de moitié au moins, le réseau des institutions Raiffeisen serait plus facilement contrôlable et les charges d'administration réparties de façon plus rationnelle.

Mais, dans tout cela, qu'advient-il du sociétaire, solidairement responsable de façon illimitée des engagements de « sa » coopérative d'épargne et de crédit ? Pensez-vous qu'il va sans hésitation en voter la liquidation, prendre l'engagement de faire chaque fois 10 ou 20 kilomètres en voiture pour aller verser ou retirer un peu d'argent sur son livret d'épargne, maintenir sa responsabilité solidaire envers une institution certes identique à celle qui était la sienne auparavant, mais plus importante et gérée par des gens dont il ignore la moralité ? Les adeptes de la centralisation rétorqueront que la vulgarisation du compte de chèques postaux a rendu ces déplacements superflus. Cela est vrai, mais en partie seulement, car précisément cette nouvelle formule de transaction n'est pas sans inconvénient, sans danger. Nous pourrions probablement, grâce au compte de chèques postaux, renforcer le chiffre d'affaires, mais alors au détriment des relations personnelles, des contacts humains qui ont jusqu'ici permis de resserrer toujours plus les liens entre la Caisse Raiffeisen locale et ses adeptes. Le sociétaire habitant désormais « au dehors » deviendrait en quelque sorte toujours plus anonyme. Va-t-il sans autres formalités donner son accord à ce que le fonds de réserve, péniblement accumulé au cours des années et grâce à sa collaboration,

soit transféré à une autre Caisse et qu'il participe là-bas à la couverture de risques provenant d'opérations étrangères à sa destination statutaire ? Ou faut-il envisager l'abandon de la responsabilité personnelle des membres en faveur d'une coopérative d'épargne et de crédit qui ne leur offre guère plus de contacts et d'avantages personnels que la banque cantonale dont les engagements sont garantis par l'Etat ?

Le sociétaire réellement attaché à « sa » Caisse, dont il fut occasionnellement même un des artisans de la première heure, ne va pas la sacrifier sur l'autel de la rationalisation pour faire plaisir à des technocrates dont le seul souci repose sur la centralisation d'opérations pour en améliorer le rendement final. Au surplus, comme les organes de la Caisse « adoptive » devront être reconstitués de manière à ce que tous les villages de la nouvelle circonscription y soient représentés, il faudra bien intimer l'ordre à tous ces gérants, membres des comités de direction et conseils de surveillance d'abandonner des fonctions qu'ils remplissent avec enthousiasme et bénévolement souvent depuis de nombreuses années. Le plus compétent ou le plus disponible viendrait-il à être nommé dans l'un des conseils de la Caisse « centrale », serait-il toujours disposé à faire des déplacements plus lointains et plus fréquents que par le passé, toujours sans rétribution ? Voilà le principe de la gratuité des fonctions lui aussi bien chancelant ! Nous avons vu tout à l'heure que si un seul des anneaux de la chaîne des six principes fondamentaux venait à se rompre, tout l'édifice s'écroulerait infailliblement. Nous venons pourtant de nous rendre à l'évidence que toute initiative visant à pratiquer une politique de concentration au sein des Caisses Raiffeisen risquerait fort d'entraîner, en sacrifiant les dispositions de base qui limitent l'activité de la Caisse au seul territoire de la commune, l'abandon du principe de la responsabilité solidaire ainsi que de celui de la gratuité des fonctions. Le coup de canif conduirait irrévocablement à l'irréparable.

Même controversé à l'heure actuelle, comme il le fut aussi dans le passé, le but de la Caisse locale, qui veut que l'argent du village reste au

village, est sans contredit l'idée-maîtresse qui a permis au mouvement de justifier sa raison d'être et de prospérer au fil des ans pour devenir l'organisation bancaire importante que nous connaissons et qui est parvenue, en étant sur place, à glaner plus de 8,5 milliards de dépôts qui seraient restés sans emploi ou auraient, dans une certaine mesure, rempli les caisses des grands établissements de la ville. Encore une fois, cette récolte n'a été possible que grâce à la présence du mouvement un peu partout, jusque dans les régions de montagne les plus reculées. En nous contentant de rester dans les agglomérations importantes, aurions-nous reçu la moitié de ces fonds péniblement rassemblés grâce aux efforts déployés sans relâche par des responsables convaincus du bien-fondé de leur dévouement et des sacrifices consentis ? Il est réellement permis d'en douter.

Même si le slogan de l'argent du village au village subit de plus en plus les assauts des adversaires du mouvement, voire précisément pour cette raison peut-être, nous ne pouvons en aucun cas l'abandonner si nous voulons non seulement demeurer sur les positions acquises jusqu'ici mais constamment les renforcer. Immense est encore le rôle qu'il nous incombe de jouer au sein de nos petites communautés rurales et nous n'avons pas le droit de les priver de nos prestations directes de service, sans renier les dispositions fondamentales qui ont permis à l'idée Raiffeisen de naître et de s'épanouir.

Nous ne voulons pas revenir ici sur les avantages du cercle d'activité restreint. Ils sont connus, puisque voilà plus de 75 ans que le curé Traber a introduit les principes Raiffeisen en Suisse après qu'ils aient été longuement éprouvés en Allemagne et que dans ce domaine nous n'avons encore jamais consenti la moindre dérogation. Rappelons-nous plutôt que le respect de cette disposition fondamentale est loin d'être étranger à l'heureuse évolution du mouvement Raiffeisen suisse et qu'en donnant libre cours à certaines tendances à la concentration, nous ne ferions qu'adopter une solution de facilité pour le moins utopique, irréalisable et néfaste au développement futur des Caisses Raiffeisen.

Sd

« Le système bancaire suisse »

Au moment où le système bancaire suisse fait l'objet de nombreuses discussions, il est utile de disposer de données objectives sur cet important secteur de notre économie, sur ses structures, ses activités et ses particularités.

Analysant aussi bien les règles du secret bancaire que l'importance relative des diverses catégories d'instituts, les compétences de la Banque Nationale que l'appui des banques donné aux exportations suisses, M. H.J. Mast, Directeur principal au Crédit Suisse, a fait une brillante synthèse des principaux problèmes si souvent évoqués aujourd'hui. « Le système bancaire suisse », brochure de 43 pages, peut être obtenue gratuitement auprès de tout guichet du Crédit Suisse. Elle est également publiée en allemand, anglais, italien et espagnol.

* * *

Ndlr. — *Nous nous faisons un plaisir de reproduire ci-dessous le chapitre concernant nos Caisses Raiffeisen. Après avoir exposé la situation des banques locales, caisses d'épargne et caisses de prêts, l'auteur de cette intéressante brochure poursuit :*

Les 1168¹ caisses de prêts² que l'on recense en Suisse comptent au nombre des plus petites entreprises bancaires du pays. Elles sont groupées en deux associations dont la plus importante, l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen, a son siège à Saint-Gall; 1152 caisses y sont affiliées et la somme de leurs bilans en ferait la sixième des organisations bancaires du pays. La seconde association faitière, la Fédération vaudoise des caisses de crédit mutuel, qui coiffe 16 entreprises, vient loin derrière. Les caisses de prêts ont pour tâche de recueillir l'épargne de la population rurale et d'utiliser ces fonds en faveur soit de représentants de cette même

population, soit de communes agricoles. Alors qu'il y a vingt ans encore les débiteurs se recrutaient en majorité parmi les agriculteurs et les artisans indépendants, on constate depuis quelque temps que les salariés dominent. Les prêts ne peuvent être octroyés qu'aux membres des caisses, qui juridiquement revêtent la forme de sociétés coopératives, et *seulement contre garanties*. Les seules exceptions concernent les communes et autres collectivités de droit public ainsi que les coopératives avec responsabilité solidaire des membres. Sont valables comme garanties les gages mobiliers tels que papiers-valeurs ou cautions ainsi que les engagements de bétail et surtout les hypothèques sur immeubles d'habitation ou bâtiments à usage agricole ou artisanal. Par contre, la mise en gage d'objets industriels ou d'hôtels est interdite, de même que le crédit de cession sauf s'il s'agit d'avances sur des subventions assurées de la part de la Confédération ou des cantons. Ces caisses, dont la première s'est ouverte le 1er janvier 1900, ont d'abord suscité une certaine méfiance mais elles se sont rapidement multipliées ensuite. Grâce à la transparence que donne aux affaires un champ d'activité en principe limité à une commune, elles se sont de tout temps montrées résistantes aux crises. Aussi leur réputation s'est-elle affermie au sein de la population et aujourd'hui encore leur nombre croît d'année en année. Leur part à la somme des bilans des banques suisses, soit 3 %, est cependant modeste et a même tendu ces dernières années à diminuer.

¹ Sont cités ici les chiffres au 31 décembre 1972. A fin décembre 1976 1178 institutions Raiffeisen étaient affiliées à l'Union suisse de Saint-Gall.

² Caisse de prêts = traduction littérale de « Darlehenskasse », ancienne raison sociale de nos Caisses Raiffeisen.

Les propos du pédagogue

Deux affiches !

Sur la porte d'une grange, côte à côte, deux affiches flamboyantes, propres à attirer le regard des badauds. Curieux de nature, je m'approche et je lis. Sur l'une : concert du Chœur Mixte de C., sur l'autre : championnat

d'Europe de boxe, poids mi-lourds. Alors, me direz-vous, quel rapport ? Aucun, sans doute, mais attention, prix des places pour la première : 3 francs, pour la seconde : 30 à 150 francs. Est-ce logique ? Peut-être,



mais moi, cela me chicane... et je réfléchis. Naturellement, un boxeur doit subir un entraînement pénible durant de longs mois, s'imposer de nombreux sacrifices pour se livrer à son sport favori, prétendre à un titre, ou défendre celui chèrement acquis. Sur le ring, encaisser de dangereux coups, qui souvent laisseront des traces ou compromettront définitivement sa santé. Sans arrière-pensée, je salue son courage.

Le petit Chœur Mixte, lui, par pur dévouement pour la collectivité, s'astreint, chaque année, à de nombreuses répétitions, ses 35 membres cotisants lui consacrent deux soirées par semaine, plus encore, lorsque les nécessités l'obligent. Examinons les résultats de ces deux différentes activités. Le vainqueur du combat de boxe recevra la somme convenue, une victoire soulignée par les applaudissements délirants de ses supporters et, par la suite, les éloges parfois dithyrambiques de la presse. En cas de défaite, il recueille l'amère déception d'un espoir déçu ou les échos malveillants de ceux, qui hier encore, en faisaient leur vedette... L'homme est si versatile ! Dure loi du sport, notre boxeur, bien souvent alors disparaîtra dans l'oubli.

Le petit Chœur Mixte, lui, ne vise à aucun but financier ou autre : servir, se perfectionner, tels sont ses idéaux. Incessamment, il apporte au village sa note culturelle, il participe activement aux offices religieux, aux fêtes locales ou régionales. Semeuse de joie, partout rayonne son action bienfaisante, enrichissante...

Loin de moi la pensée de critiquer la boxe, un beau sport, un art même dit-on, et je comprends l'engouement qu'il suscite dans certains milieux. 3 francs... 30 à 150 francs, encore une fois, aucun rapport, mais dans l'échelle des valeurs n'y a-t-il pas là, matière à réflexion... Cela laisse rêveur...

Pi

La serviette de Victor

Appelé à voyager, de par ses fonctions — comme on dit — il se déplace toujours avec sa petite serviette de cuir brun. Été comme hiver, quand le temps presse ou qu'il laisse un peu de répit, à l'heure des gros dossiers ou à celle du simple bloc-notes, sa

petite serviette l'accompagne. Il s'y trouve toujours un ou deux journaux; ce n'est pas parce qu'on est souvent en route à travers le pays qu'il faut négliger les nouvelles locales.

Nous nous sommes rencontrés l'autre jour, pour affaire. Après avoir discuté de ceci et de cela, noté, décidé, le tout avec échange de documents (c'est fou ce qu'elles deviennent importantes, les feuilles de papier, lorsqu'on les présente comme documents — précieux et confidentiels comme il se doit) il tira de sa petite serviette de cuir brun... un pain !

— Goûtez-moi ça, c'est un vrai ! Je l'ai acheté hier à Sierre, vous savez, chez le boulanger qui est sur la route montant au château. Hein, qu'est-ce que vous en dites ?

J'ai pris trois pincées de ce pain couleur de terre, déjà entamé et qui offrait au regard une mie comme on n'en voit guère, teintes chaudes et irrégulières, une saveur... ah, mes amis !

Nous avons parlé du boulanger, de ces pains marqués du sceau de l'artisan, à la fois œuvre d'art et plaisir de la table. Et puis, il a remis dans sa serviette ce morceau de lune, pleine un jour avant, portant maintenant l'empreinte de l'homme plus sûrement, plus joliment que la vraie, là-haut, depuis quelques ans.

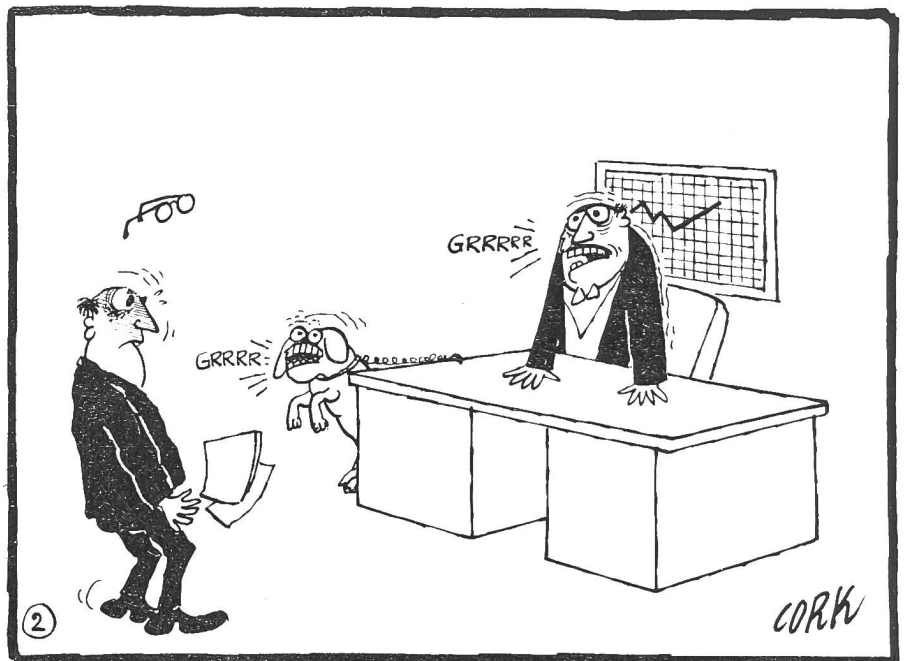
(Cria)

ep

Pensée

Il ne suffit pas de parler, il faut parler juste.

Shakespeare



On me demande...

... s'il est exact d'écrire *plastiquage* ou s'il ne serait pas plus correct d'orthographier *plasticage* (= attentat au plastic). Le dictionnaire Robert admet les deux formes *plastiquage* et *plasticage*.

Quelques mots — peu nombreux — peuvent s'écrire de deux façons. Rappelons les deux substantifs *clef* et *cuillère* qu'il est également correct d'orthographier *clé* et *cuiller*.

Autrefois on écrivait *grand-père* mais *grand'mère*. L'Académie française a décidé avec raison que tous les mots composés avec l'adjectif *grand* devaient s'écrire avec trait d'union et non avec apostrophe, qu'ils soient masculins ou féminins. A côté de *grand-père*, *grand-oncle*, *grand-papa*, on écrira donc dorénavant *grand-mère*, *grand-tante*, *grand-route*, *grand-messe*, etc.

... s'il est correct de dire « il a fait *écrouler* l'édifice » ou s'il ne faut pas écrire « il a fait *s'écrouler* l'édifice ». Les deux formes sont justes. Thomas, dans son remarquable Dictionnaire des difficultés de la langue française, le dit clairement : « quand le verbe pronominal est à l'infinitif, après *faire* et *envoyer*, *laisser*, *mener* on omet souvent le pronom réfléchi, mais cette omission n'a rien d'obligatoire ». Et il donne les exemples « un acide pour faire *en aller* les taches, on a laissé *échapper* ce prisonnier », à côté de « un acide pour faire *s'en aller* les taches, on a laissé *s'échapper* le prisonnier ». Il est donc aussi juste de

dire « je l'ai fait *asseoir* » que « je l'ai fait *s'asseoir* ».

... si la phrase relevée dans un hebdomadaire français « les eaux *dégringolent* les sentiers en pente » est fautive, et s'il ne vaudrait pas mieux dire « les eaux *dégringolent dans* les sentiers en pente ». On peut dire « *dégringoler dans* un sentier, *dégringoler un sentier* » et même « *dégringoler d'un sentier* ».

Agoniser - agonir : je viens de lire dans un journal local : « il l'*agonisa* d'injures ». Le journaliste en question a confondu le verbe *agoniser* et le verbe *agonir*. En effet, *agoniser* signifie « être à l'agonie », tandis qu'*agonir* veut dire « accabler, abreuver (au sens figuré) » et ne s'emploie qu'avec un complément circonstanciel. On dira donc : « quand il arriva, le malade *agonisait* », mais « son voisin l'*a agonisé* de reproches et d'injures ».

Faire appel : l'excellent journal français qui écrivait ces derniers jours : « ils font appel *sur* l'émulation des cadres » commet une grave faute de français. *Faire appel* ne peut se construire qu'avec la préposition *à*. Il fallait dire « ils font appel *à* l'émulation... ».

Orientation - orienteur : chacun sait ce que signifie l'« orientation professionnelle ». Celui qui s'en occupe est un *orienteur* » et non un « orientateur » comme je l'ai lu dernièrement !

Ov

leurs responsabilités étant entremêlées; il faut rechercher un partage plus clair et plus logique, dégager totalement les cantons de certaines fonctions et les attribuer totalement à la Confédération; restituer aux cantons la responsabilité entière et la charge financière totale dans les autres domaines, la Confédération ne s'en mêlant plus.

Le Conseil fédéral ne formule pas de propositions fermes et détaillées. Il demande aux cantons de faire preuve d'imagination et d'animer la discussion désormais ouverte.

L'initiative partie de la Berne fédérale mérite d'être accueillie avec intérêt par tous les fédéralistes qui vont pouvoir participer à l'élaboration des réponses à cette question bien posée.

Même la « Correspondance syndicale suisse » entre dans le débat en reconnaissant sa pertinence et en posant ce diagnostic : « Depuis la création de l'Etat fédéral, la répartition s'est faite sans méthode aucune. L'enchevêtrement, aujourd'hui, est parfait. La Confédération met son nez dans tout, ou du moins son argent. Deux milliards sont distribués aux cantons sous la forme d'une quarantaine de subventions. Difficile d'imaginer système moins rationnel. Parce que l'argent se fait rare, parce que le citoyen a donné des preuves de la difficulté qu'il éprouve à comprendre encore l'organisation étatique..., une réforme est souhaitable ».

Le rétablissement d'un ordre dans les relations à l'intérieur de l'Etat fédéral, la restauration de l'autonomie et de la dignité des Etats cantonaux et la réforme financière fondamentale que cela exige, démarrent donc sous de bons auspices.

Il ne faut toutefois pas se leurrer sur les difficultés d'aboutir à un régime nouveau. Il est relativement aisé d'énoncer des principes clairs, dans l'abstrait. Dans la pratique, il est plus ardu de se dégager des ornières. Preuve en est un événement récent, peu important en lui-même, mais significatif :

Une initiative populaire demande que la Confédération s'occupe de l'établissement et du balisage de chemins et sentiers pédestres. Pour une fois, le Conseil fédéral propose de soumettre l'initiative au peuple sans lui opposer de contreprojet, estimant à juste titre que l'intervention fédérale n'est pas nécessaire. En effet, s'il est un domaine où il faut compter sur l'action personnelle des citoyens, c'est bien celui-là. Dans certains cantons, les associations du tourisme pédestre ont constitué des réseaux très at-

Opinions et commentaires

Confédération — cantons pour une nouvelle répartition des tâches

Depuis quelques mois, un groupe de travail composé de représentants de divers services de l'administration fédérale s'est voué à l'étude d'une nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Le rapport qui résulte de ses réflexions a été remis par le Conseil fédéral aux gouvernements cantonaux, sollicités

de donner leur avis jusqu'à la fin du mois de juin 1978.

L'objectif de la réforme proposée serait de renforcer le régime fédératif helvétique et d'accroître l'efficacité de l'Etat. L'idée générale serait celle-ci : il est irrationnel que la Confédération et les cantons s'occupent des mêmes tâches, leurs compétences et

trayants, dotés d'une signalisation parfaite. Ailleurs, rien n'empêche les intéressés de prendre les choses en main, de créer des associations là où il n'en existe pas, de les animer là où elles sont inactives, sans attendre que la Confédération dise ce qu'il faut faire. Mais que s'est-il passé en fait ? Le Conseil national n'a pas compris la position raisonnable du Conseil fédéral; il insiste au contraire pour qu'on élabore un contreprojet. L'ornière du Conseil national, c'est la certitude inaltérable que la Confédération doit s'occuper de tout.

Et la CSS, dans l'article cité, après une bonne appréciation de principe, trouve le moyen d'approuver la réaction du Conseil national, parce que certains cantons « n'ont rien entrepris pour les promeneurs ».

Ce n'est pas les sentiers des piétons que le pouvoir fédéral doit jalonner, mais le chemin qui pourrait le conduire à l'affirmation de ses tâches essentielles et à l'assainissement de ses finances.

Groupements patronaux vaudois

Le journal de caisse doit être arrêté au 31 décembre au moment de l'établissement de l'état de caisse par le président du conseil de surveillance. On en dressera procès-verbal dans le registre ad hoc.

Il doit y avoir concordance absolue entre le solde en caisse ainsi établi et celui qui figurera au bilan.

Avant ce contrôle, le gérant aura eu le soin de porter en compte tous les frais généraux, tels que salaires, location, débours divers, de manière à ne plus devoir modifier le solde en caisse après le passage du président du conseil de surveillance.

Clôture annuelle des comptes et établissement du bilan au 31 décembre 1977

Les gérantes et les gérants auront certainement pris à temps déjà les dispositions qui assureront un prompt établissement des comptes annuels, une fois la dernière opération de 1977 passée dans les livres.

Les comptes annuels et le bilan doivent être présentés au comité de direction et au conseil de surveillance avant le 1^{er} mars 1978 (article 25, lit. e, des statuts) et remis à l'Union pour le 1^{er} mars 1978 au plus tard.

Encaisse au 31 décembre

On ne conservera pas une encaisse exagérée et inutile durant les derniers jours de l'année.

Pour faciliter les versements à la fin de l'exercice, la banque centrale comptabilisera encore sur « compte ancien » — donc 1977 — tous les envois (groupes, versements sur chèques postaux) effectués jusqu'au 31 décembre et portant encore par conséquent le sceau postal de décembre, à la condition toutefois que la poste les lui remette le 3 janvier au plus tard. Les versements lui parvenant après cette date ne pourront plus être comptabilisés sur compte ancien. Dans certains cas, le solde du compte de l'Union, dans les livres de la Caisse, accusera donc une différence par rapport à celui du relevé de la banque centrale, différence qui sera aisément justifiée par les pièces à l'appui et qui disparaîtra automatiquement en compte nouveau.

On évitera, autant que possible, les tout derniers jours de l'an, les opérations de caisse avec la banque centrale, par compte de chèques postaux ou avec les banques correspondantes.

Tenue des journaux de caisse durant la période de clôture

Tous les versements et prélèvements qui interviennent après le contrôle de caisse effectué par le président du conseil de surveillance le 31 décembre au soir doivent être comptabilisés sur compte nouveau (donc 1978).

Exemples : un intérêt échu le 5 décembre 1977, payé le 2 janvier 1978,



Marais (rive droite du lac de Neuchâtel)

(Photo A. Hess/LSPN)

figurera comme « impayé » à l'extrait des débiteurs de 1977, le paiement rentrant déjà dans l'exercice de 1978.

En ce qui concerne les coupons échus, mais encaissés au début de janvier 1978 seulement, leur montant *net* figurera, à l'extrait des obligations dans la colonne 6, « intérêts impayés ».

Au journal principal, on réservera, à la fin de l'année, une demi-page ou une page entière pour les opérations de clôture, soit la capitalisation des intérêts sur la base des extraits et l'inscription des soldes « pour balance », des « sommes » et des « sommes égales » pour chaque chapitre. On recommencera directement sur la page suivante, en laissant une seule ligne en blanc pour le report des soldes « à nouveau » qui ne peut se faire qu'une fois le bilan établi. Les inscriptions nouvelles interviendront successivement et dans leur ordre chronologique.

Au journal de la caisse d'épargne, on réservera une page entière pour la récapitulation des mois.

Afin de permettre en tout temps un contrôle précis et aisé des espèces, le solde en caisse établi au 31 décembre, et reporté comme solde à nouveau au 1^{er} janvier, sera inscrit immédiatement à l'encre.

Droits de timbre et impôts fédéraux à la source

1. Mise en compte des impôts sur les comptes particuliers

Lors du bouclage des comptes particuliers dans les grands livres, on n'omettra pas de porter en compte les impôts à la source (impôt anticipé, en abrégé : IA).

Ces impôts se perçoivent sur la base suivante :

Intérêts des parts sociales

L'IA est ici de 35 % du montant brut de l'intérêt. Pour une part sociale de 200 francs, le sociétaire recevra :

Taux de l'intérêt	Intérêt brut fr.	IA fr.	Intérêt net qui sera versé au coopérateur fr.
6 %	12.—	4.20	7.80
5 %	10.—	3.50	6.50
4 %	8.—	2.80	5.20

Intérêts des obligations et placements à terme :

IA : 35 % de l'intérêt brut.

Intérêts des avoirs en caisse d'épargne et en comptes de dépôts

Ils sont soumis à l'impôt anticipé de 35 %, à calculer — toujours — sur l'intérêt brut, donc avant la déduction éventuelle de frais de port, de versements sur comptes de chèques postaux, etc.

Exception : les dépôts d'épargne et les comptes de dépôts sur livrets nominatifs dont l'intérêt brut n'excède pas 50 francs sont exonérés de tout impôt, ce qui revient à dire que les livrets nominatifs dont l'intérêt brut est supérieur à 50 francs et tous les livrets au porteur sont passibles de l'IA.

Intérêts des avoirs en compte courant à vue

IA 35 % du montant brut des intérêts effectifs avant toute déduction de commission, frais, etc., mis en compte.

Comme tels doivent également être traités les intérêts inférieurs à 50 francs — y compris ceux des comptes salaires figurant sous ce chapitre — ainsi que ceux des avoirs à vue et à terme des communes et paroisses.

Exception : les intérêts des comptes débiteurs éventuels à la banque centrale (compte de crédit, etc.) sont exonérés de l'IA.

En prévision de l'imputation de l'impôt il est absolument indispensable d'indiquer spécialement le montant des intérêts bruts dans les grands livres, dans tous les carnets, relevés de comptes, etc., ce qui se fera aisément au moyen du sceau approprié (sceau IA) que les Caisses peuvent se procurer à l'Union.

Droit de timbre de négociation sur obligations

Le droit de timbre de négociation unique (donc calculé indépendamment de la durée du titre) est de 1 ‰ du capital placé. Il est encaissé lors de la remise de l'obligation à l'ayant droit.

Si l'obligation a dû être remise directement à un commerçant de titres, donc à une autre banque ou à une société financière qui la détient en nantissement ou en dépôt, l'établissement en question a dû s'acquitter en-

vers la Caisse de la moitié seulement du timbre de négociation, montant qui sera livré à Berne. Cas échéant, on précisera sur la formule 122 (verte), par exemple : « Nouvelles émissions et conversions : fr. 60 000.—, dont fr. 10 000.— à ½ ‰ = fr. 55.—. »

Droit de timbre de négociation sur les placements à terme des collectivités de droit public (communes, etc.) et des particuliers.

Nous nous référerons tout spécialement ici à la circulaire du 20 février 1976, remise à toutes les Caisses affiliées. Ce droit doit être perçu sur tous les placements à terme de ces collectivités de droit public *d'une durée supérieure à douze mois*. Il en est de même des placements à terme des particuliers.

Droit de timbre à l'émission des parts sociales

Seules en sont passibles les Caisses dont le capital social versé dépasse fr. 50 000.— (anciennement fr. 10 000.—). Il est de 2 % sur le capital, mais n'est payé qu'une seule fois. Par la suite, il ne se perçoit que sur l'excédent des versements sur les prélèvements.

2. Etablissement des déclarations et livraison à Berne

L'Union donnera aux Caisses, vers la fin décembre, les instructions utiles et leur remettra également la formule nécessaire pour les déclarations concernant les différents droits de timbre et impôts fédéraux. Les déclarations seront adressées à l'Union avec les comptes annuels. La livraison des droits à Berne se fera en bloc, comme par le passé, par les soins de l'Union et les Caisses en seront débitées individuellement dans le courant de l'année 1978.

Etablissement des extraits et du bilan annuels

Tous les extraits seront dressés de manière complète, avec soin et précision, jusque dans les plus petits détails. En faisant rapidement les preuves habituelles pour chaque compte, en procédant avec méthode et sans hâte excessive ou précipitation, on peut se passer de « brouillons » qui sont très souvent des sources d'erreurs.

Relevé des comptes courants de l'Union

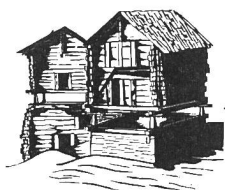
Les comptes courants à l'Union sont bouclés — avec capitalisation des intérêts — à fin novembre. Un extrait complémentaire contenant toutes les opérations en capital depuis cette date au 31 décembre sera remis aux Caisses au début de janvier.

Eviter d'en solliciter l'envoi avant les premiers jours du nouvel exercice, la mécanisation de la comptabilité de la Centrale ne permettant guère une remise individuelle anticipée.

Les gérantes et gérants mettront tout leur honneur à procéder promptement à l'établissement des comptes annuels. Ayant fait méthodiquement les travaux préparatoires qui allègent le bouclage, ils éprouveront une réelle satisfaction à pouvoir présenter aux organes dirigeants, puis à l'Union, même bien avant l'échéance du délai imparti, des comptes irréprochablement établis, témoignage de leur savoir-faire et de leur dévouement.

-pp-

Nouvelles des Caisses affiliées



Valais

En souvenir des noces d'or de la Caisse Raiffeisen de Mase

Ndlr. — *A la suite d'une regrettable erreur d'aiguillage, le compte rendu de l'assemblée jubilaire de 1976 de cette sympathique Caisse Raiffeisen a fait « poche restante » quelque part entre Mase et le 5e étage de la Vadianstrasse 17 à Saint-Gall. Absolument innocent — une fois n'est pas coutume ! — le rédacteur du « Mes-sager » présente ses excuses aux aimables coopérateurs de ce village de 240 âmes de la rive droite de « La Borgne ».*

Il est d'avis qu'en décembre 1977 encore cette excellente relation n'a pas subi « des ans l'irréparable outrage », bien au contraire. Aussi, se fait-il un plaisir de la reproduire in extenso, tant il est vrai qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire. Sa lecture comblera certainement d'aise et de satisfaction tous les collaborateurs de cette belle institution rurale d'épargne et de crédit.

-pp-

En 1925, dans le but d'améliorer le bien-être économique et social de la population, M. le révérend curé Beytrison, MM. Pierre Martin Rossier et Eugène Follonier demandèrent à M. Adr. Puippe, membre des conseils de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen, d'exposer à la population de Mase

les raisons d'être d'une Caisse Raiffeisen. Le premier grain de blé tomba dans une bonne terre, il germa, l'épi qui mûrit est beau.

Ainsi, le 25 octobre 1925, fut fondée à Mase la Caisse de crédit mutuel.

Le procès-verbal de la séance constitutive nous dit : « Le 20 septembre dernier, la commune de Mase eut la bonne aubaine d'entendre, dans une conférence publique, la parole de M. A. Puippe, dont les sentiments généreux sont connus non seulement dans le Valais romand mais bien au-delà de ses frontières.

» Ce philanthrope nous a parlé avec tact des Caisses Raiffeisen, de leur but, de leur utilité, de leur nécessité même. Il n'eut pas de peine à gagner le cœur des assistants qui le prièrent de revenir ce jour afin de nous aider à mettre sur pied l'œuvre sociale qu'il avait ébauchée. C'est ce qu'il accepta de grand cœur et par dévouement à la cause de l'agriculteur.

» Sous sa direction se fonda donc à Mase, une Caisse Raiffeisen, dite Caisse de crédit mutuel de Mase. Après avoir pris connaissance des statuts les citoyens suivants gardent l'honneur de membres fondateurs. Ce sont : MM. Joseph Beytrison, Rév. curé de la paroisse, Joseph Follonier, Charles Zermatten, Jean Jos. Follonier, Pierre Martin Rossier, président, Maurice Follonier, fils, Pierre Pannatier, Modeste Udrisard, Modeste Beytrison, Joseph Maury, Joseph Rossier, juge, Joseph Pannatier de Grégoire, Pierre Beytrison, Jules Voide, Eugène Follonier. »

A l'exception de Pierre Pannatier et de Modeste Beytrison tous ces valeureux pionniers nous ont quittés pour un monde meilleur. Aux deux survivants nous adressons nos vœux chaleureux et leur souhaitons encore quelques bonnes décennies sur cette terre.

Le premier conseil de surveillance se composait de : Pierre Martin Rossier, président, Pierre Pannatier, Maurice Follonier.

Le premier comité de direction de : MM. Joseph Follonier, Charles Zermatten, Jean-Joseph Follonier.

Le premier caissier, M. Eugène Follo-

nier, put inscrire le 9.01.1926 le premier dépôt d'épargne : 5 francs (épargne de ce premier mois d'existence : 150 francs).

Première écriture au journal principal : le 1.01.1926 : 385 francs, parts sociales.

Premier membre non fondateur admis dans la Caisse le 1.01.1926 : M. Adolphe Maury.

Le premier prêt fut accordé le 17.02.1926 : 250 francs, taux 6 %. Bénéfice de l'année 1926 : fr. 1.40, montant versé à la réserve !

Le mouvement général atteignit fr. 69 552.60. Nombre d'écritures : 164. Total de l'épargne : fr. 12 344.60. Total des prêts : 11 955 francs.

Le premier rapport félicite les membres dirigeants et le caissier pour l'excellent travail accompli durant le premier exercice. « Petit poisson deviendra grand ». En 1935, 10e exercice : total du bilan : fr. 100 672.20, bénéfice fr. 1 198.75, réserve fr. 3 460.30.

Le 27 mai 1951, la Caisse de crédit mutuel de Mase fêtait ses 25 printemps. Notre institution, à 25 ans, était une belle jeune fille, pleine de vitalité. Permettez-moi de vous relire tout simplement le rapport du président du comité de direction...

... Je ne veux pas clore ce tour d'horizon sans rappeler les personnes qui ont accepté une charge dans notre société durant les 50 années écoulées.

Comité de direction :

Présidence :

1925-1928 : Joseph Follonier
1928-1956 : Pierre Martin Rossier
1956-1969 : Marcel Rossier
1969- : Hermann Crettaz

Secrétariat :

1925-1927 : Jean-Joseph Follonier
1927-1930 : Charles Zermatten
1930-1947 : Maurice Follonier
1947-1956 : Marcel Rossier
1956-1969 : Hermann Crettaz
1969- : Benoît Maury

Autres membres :

Henri Maury, Eugène Pannatier, Modeste Beytrison, Marcel Beytrison, Joseph Pannatier, Marcel Follonier.

Conseil de surveillance :

Présidence :

1925-1928 : Pierre Martin Rossier
1928-1933 : Charles Zermatten
1933-1971 : Pierre Pannatier
1971- : Modeste Rossier

Autres membres :

Maurice Follonier, Ernest Pannatier, Maurice Rossier, Eugène Pannatier, Cyrille Follonier, Hilaire Glassier, Pierre Glassier.

De 1925 à 1974, la gérance de la Caisse fut assurée avec conscience et dévouement par M. Eugène Follonier. Aujourd'hui votre serviteur ne souhaite qu'une chose : persévérer dans la voie tracée.

Aujourd'hui notre Caisse compte 62 membres (76 en 1965, année record). Le mouvement général atteint la somme de 2 106 890 francs. La réserve s'élève à 47 089 francs. Total de l'épargne : 953 000 francs. Total des prêts : 1 065 000 francs. Nombre d'écritures : 946. De 1925 à 1976 le but de la Caisse Raiffeisen de Mase est toujours le même : « Promouvoir par l'en-

traide le bien-être économique et social de la population». S'entraider veut dire: mettre en commun, avoir confiance en... partager... se sacrifier... mettre du sien... Vous me direz: «La Caisse doit prêter, doit secourir!» Oui! elle prêtera, elle se portera au secours de... si elle en a les moyens. Ces moyens ce sont: dépôts d'épargne, remboursements des dettes, aide de l'Union suisse. En 1975 l'épargne a augmenté d'environ 12%! Bravo, merci à toutes ces fourmis qui ont la sagesse de prévoir une réserve pour les temps difficiles. Félicitations également aux débiteurs qui, en 1975, ont régulièrement amorti leurs dettes (36 000 francs sur les prêts hypothécaires et 242 300 francs sur les crédits en compte courant).

A 50 ans faisons un petit examen de conscience: suis-je un bon membre de la Caisse? suis-je un membre actif, conscient du rôle que je dois jouer?

A 50 ans notre Caisse est jeune. Elle met à votre service toutes les possibilités que le monde bancaire vous offre: comptes salaires, épargne jeunesse et du 3e âge, prêts et crédits.

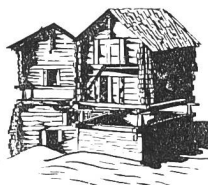
Le bel avenir que tous souhaitent à notre Caisse, j'en suis certain, ne dépend pas seulement des membres des organes responsables; chaque sociétaire a sa responsabilité. Tous sont responsables et solidaires de tous.

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, je souhaite que la récession économique actuelle s'atténue afin que l'avenir de chacun assure l'avenir de notre institution.

Mase, mai 1976

Guy Follonier, gérant

Assemblée jubilaire



Valais

Finhaut

26 juin 1977! Une pluie fine, le brouillard montant du fond de la vallée, tout était à la morosité en ce dimanche, début de l'été. Et pourtant il fallait quand même avoir le sourire: la Caisse Raiffeisen villageoise fêtait ses 50 années d'existence. Pour cette occasion tout avait été préparé avec soin par les organes responsables.

A 10 heures, office divin à l'église paroissiale, célébré par le Chanoine Michel-lod, curé de la paroisse, qui prononça également l'homélie du jour. Le chœur mixte, la Cécilia, sous la direction de M. Maxime Gay des Combes, en assura les chants avec une maîtrise parfaite.

La cérémonie du souvenir se fit à l'église même, le temps vraiment mauvais ne permettant pas, comme prévu, une visite au cimetière et le dépôt d'une gerbe sur la tombe de M. Aristide Hugon, dernier membre fondateur décédé. En quelques mots le président du comité de direction nous rappela la mémoire de tous les sociétaires disparus ainsi que celle des autres défunts.

A la sortie des offices religieux un timide rayon de soleil permit de prendre quand

même l'apéritif sur la place de l'église, apéritif généreusement offert à toute la population, par la municipalité, que nous tenons à remercier. Pour accompagner Fendant et Goron, de charmantes dames en costume de Finhaut circulèrent entre les rangs et distribuèrent pain de seigle, fromage, viande séchée, le tout arrangé dans un «van» par quelques membres des deux comités et leurs épouses. Le chœur mixte nous gratifia de quelques chants de son riche répertoire. Les conversations s'animent. En passant nous reconnaissons des «exilés» de Finhaut, toujours fidèles à leur Caisse, venant de Martigny, de Fully, de Lausanne et même de Genève. Nous lions conversation avec quelques étrangers, Belges, Français, Allemands, étonnés de cette générosité et ravis «d'être de la fête».

A 12 h. 30 les invités, les sociétaires et leurs épouses, la Cécilia, se retrouvèrent dans la salle à manger de l'Hôtel Bel-Oiseau, propriété de la famille Chappex, pour le banquet officiel. Préparé par M. Alexandre Chappex, cet excellent repas fit honneur à la tradition hôtelière de la maison.

Avec la compétence qu'on lui connaît, M. Georges Vouilloz, ancien président de la commune, ancien député au Grand Conseil, membre du comité de direction durant 23 ans, assumait son rôle de major de table avec grande sûreté et beaucoup de délicatesse. Il n'oublia personne, eut pour chacun le mot qu'il fallait, sut allier, dans ses réparties, à la fois la finesse et le sérieux.

Sans vouloir trop allonger, permettez au chroniqueur de reprendre dans un ordre chronologique la partie officielle de ce cinquantenaire. Le major de table salua tout d'abord les invités: MM. Jean-Paul Pfam-matter, délégué de l'Union suisse, Pierre Deslarzes, président de la Fédération du Valais romand, Jean Gay des Combes, président de la commune, le Chanoine Michel-lod, curé de la paroisse, Borgeat, de la Caisse de Vernayaz, Bochatay de la Caisse de Salvan. Il salua également le seul membre fondateur encore en vie M. Séraphin Vouilloz, les membres des deux comités, le gérant, les sociétaires et leurs épouses, la Cécilia. A tous il souhaite une magnifique journée dans une ambiance de joie et d'amitié.

Puis M. Charles Lugon Moulin, président du comité de direction, nous présenta un rapport jubilaire de la façon directe, concise et complète que nous lui connaissons. Il s'attacha à cette date du 18 juillet 1926, assemblée de la fondation de la Caisse par M. Adrien Puipe. Tout au long de son rapport il nous retraça les événements heureux et malheureux et nous fit revivre dans un tableau très complet l'activité des différents comités de direction et le souvenir des membres qui s'y sont succédé, de la fondation à nos jours. Il rappela également que le gérant actuel, M. Lubin Lonfat, en est à sa 46e année de service. Félicitations!

M. Clément Lugon Moulin, président du conseil de surveillance, s'attacha à une rétrospective très fouillée des activités de celui-ci. Il nous rappela également le nom des sociétaires ayant composé les divers conseils.



Rive droite du lac de Neuchâtel

(Photo W. Zeller/LSPN)

Puis c'est au tour de M. Séraphin Vouilloz, âgé de 89 ans et seul membre fondateur encore en vie. Depuis le jour où son père, en 1877, rencontra Farinet, le célèbre faussaire, parcourant les routes de « Feignaux » ou Fignaux devenu Fins-Hauts puis Finhaut, jusqu'à nos jours, toute la vie de la commune et de la Caisse se déroula devant nous comme un film magnifique. C'est dans ce rapport que nous trouvons le nom des 18 personnes qui, en ce dimanche de 1926 fondèrent la Caisse Raiffeisen de Finhaut. Vous me permettrez d'en donner la liste.

MM. le Chanoine Roduit, Casimir Vouilloz, Eugène Gay, Justin Lugon Moulin, Rémy Gay des Combes, Henri Claivoz, Edouard Chappex, Louis Lonfat, Justin Lugon, Adrien Gay des Combes, Marius Chappex, Séraphin Vouilloz, Henri Lugon Moulin, Alphonse Lonfat, Camille Coquoz, Eugène Lonfat, Mlle Adrienne Lugon, M. Aristide Lugon.

Vivement applaudi, très ému, M. Séraphin Vouilloz reçut une magnifique channe-souvenir dédicacée.

Après deux productions de la Cécilia, ce fut au tour de M. J.-P. Pfammatter, délégué de l'Union suisse. Il apporta à la jubilaire les félicitations de l'Union et mit plus particulièrement le point sur la solidarité. Ce fut un message de sagesse.

M. Pierre Deslarzes, président de la Fédération du Valais romand, nous rappela les principes de toute Caisse Raiffeisen : entraide, responsabilité solidaire, gratuité des tâches. Il situa bien le rôle des Caisses : elles ne sont pas concurrentes mais complémentaires des autres banques. Puis, au

nom de la Fédération, il offrit à la Caisse une splendide pendulette qui ornera le local qu'elle se propose d'acquérir pour y installer ses nouveaux bureaux.

M. Jean Gay des Combes, président de la commune, dit ses remerciements pour les services rendus à la population par la Caisse et aussi pour les bonnes relations avec la municipalité.

M. Borgeat, représentant de Vernayaz, apporta à la Jubilaire les félicitations de la doyenne des Caisses de la Vallée du Trient.

M. Bochatay, de la Caisse de Salvan, insista sur les liens d'amitié qui unissent les deux communes et rendit hommage aux « audacieux » qui, en 1926, ont osé.

C'est enfin M. le Chanoine Michellod qui, avec son talent de conteur, nous fit revivre une histoire d'enfance et en arriva à la conclusion que la C.R. est une grande famille et qu'il faut savoir, même dans les difficultés, garder le cœur à la bonne place.

La partie officielle touche à sa fin : Une dernière production de la Cécilia : « L'instant du bonheur » demandée avec un brin de nostalgie par le major de table, un souvenir, porte-monnaie avec inscription, pour chaque sociétaire.

Et c'est la séparation, chacun rentrant chez soi, heureux de cette journée de retrouvailles pour les uns et d'amitié pour tous.

Le soir, les membres des deux conseils se retrouvèrent chez le président du comité de direction. Un dernier verre — bilan de la journée — joie de la réussite — léger vague à l'âme pour ce qui « est passé » mais chez tous un sentiment d'espoir et de confiance dans l'avenir... J. G. d. C.

style du peintre français de fleurs P.-J. Redouté, ce qui donne à chaque sujet l'aspect d'un tableau en miniature.

Les timbres ont des valeurs d'affranchissement de 20, 40, 70 et 80 ct. Les surtaxes se montent à la moitié de la valeur d'affranchissement, sauf pour le timbre de 70 ct. qui coûte 1 franc.



ROSA FOETIDA BICOLOR
(Austrian Copper, Capucine bicolore)

Cette variété de rose a été signalée pour la première fois en Europe en 1560, plus précisément en Hollande, puis plus tard en France, en Angleterre et en Autriche. C'est de là que lui vient le nom d'« Austrian Copper ». La fleur est simple, de moyenne grandeur, l'intérieur des pétales rouge capucine et l'extérieur jaune d'or. Le rosier est vigoureux, décoratif, hauteur jusqu'à 2 m. Il s'agit de la première rose deux teintes signalée dans les publications botaniques.

Appel de la Fondation suisse Pro Juventute

65 ans au service de la jeunesse

Ndlr. — La documentation concernant les timbres Pro Juventute 1977 nous étant parvenue après la clôture de la rédaction du numéro de novembre, nous avons adapté le texte du passage « Période de vente » à la date de parution du « Messenger » de décembre. Nous ajouterons que tous les offices de poste suisses vendent les timbres Pro Juventute jusqu'à fin janvier 1978.

Pour Pro Juventute, la récession économique signifie une aide accrue en faveur des familles et enfants en difficulté. Pro Juventute s'efforce de leur fournir soit une aide transitoire, soit des moyens leur permettant de surmonter eux-mêmes la situation. Soutenez le grand travail personnel de nos milliers de collaborateurs bénévoles en achetant les timbres, les cartes et les étiquettes pour paquet mis en vente par Pro Juventute !

Pro Juventute soulève des questions d'actualité touchant à la jeunesse et à la famille et contribue à établir les bases garantissant un sain développement de notre jeunesse.

Pro Juventute conseille comités d'initiative, particuliers et autorités lors de projets d'équipements en faveur de la jeunesse : consultations de nourrissons, équipements pour l'âge préscolaire, places de jeux, centres communautaires, etc.

Pour être en mesure de remplir nos tâches, nous comptons sur votre aide, sur l'aide de toute la population !

Ce que nous vendons :

Timbres Pro Juventute 1977

Roses

Pro Juventute fête son 65e anniversaire en émettant des timbres ornés de roses. Comme en 1972, c'est Anne-Marie Trechslin, célèbre pour ses dessins de roses qui a créé, avec tout son talent, les quatre nouveaux timbres. Les motifs sont encadrés d'un double liseré vert tendre, dans le



ROSE A PARFUM DE L'HAY
(Rugosa Hybride)

Cette rose a été obtenue par le célèbre Jules Gravereaux au début du siècle et est issue du croisement du Rosa Damascena avec l'hybride « Général Jacqueminot » et le « Rosa rugosa ». Les fleurs sont grandes, bien doubles, au coloris rouge cerise carminé, parfum très suave. Le feuillage est ample, les rameaux portent de nombreux aiguillons. Le rosier est vigoureux et atteint jusqu'à 1,50 m.



ROSA FOETIDA PERSIANA
(*Persian yellow, Lutea persiana, Lutea plena*)

Ce rosier fut introduit par Sir Henry Willock en Angleterre en 1837. Les fleurs sont de grandeur moyenne, très pleines, au coloris jaune d'or. Le rosier est vigoureux, hauteur jusqu'à 1,50 m.



ROSA CENTIFOLIA MUSCOSA
(*Cent feuilles moussu*)

L'origine semble remonter à une mutation spontanée de la *Rosa centifolia*. Il en est fait mention pour la première fois par André Dupont, intendant des jardins de l'Impératrice Joséphine à la Malmaison. Ce rosier ne diffère des Cent Feuilles que par une sorte de mousse soyeuse, touffue, d'un vert plus ou moins foncé qui recouvre le pédoncule, le calice et les sépales. La fleur très odorante est grande, de forme globuleuse, au coloris d'un beau rose tendre. Le rosier est vigoureux, atteint une hauteur de 1,50 m. Ne fleurit qu'une fois l'an.

Ces quatre timbres seront livrés également en une seule pièce (bande).

Période de vente :

Secrétariats de Pro Juventute du 28 novembre au 31 décembre 1977.

Offices de poste : du 28 novembre 1977 au 31 janvier 1978.

Services philatéliques des PTT : du 28 novembre 1977 au 30 juin 1978.

Validité illimitée à partir du 28 novembre 1977.

Utilisation des timbres :

20 + 10 ct.

Imprimés pour la Suisse, jusqu'à 50 g et 20 mm d'épaisseur, format max. B5.

40 + 20 ct.

Lettres pour la Suisse, format max. B5; cartes postales pour la Suisse.

70 + 30 ct.

Lettres pour la Suisse dépassant le format B5; cartes postales et imprimés pour l'étranger jusqu'à 50 g.

80 + 40 ct.

Lettres pour les pays de la CEPT jusqu'à 20 g.

Le motif des roses se retrouve sur d'autres articles de vente.

Carnet de timbres

La couverture dorée est ornée de la même rose que le timbre de 20 ct. Ce petit cadeau très apprécié contient 8 timbres de 20 ct. et 8 de 40. Il est en vente, au prix de Fr. 7.80 dans les secrétariats de district et de commune de Pro Juventute, ainsi qu'aux services philatéliques des PTT.

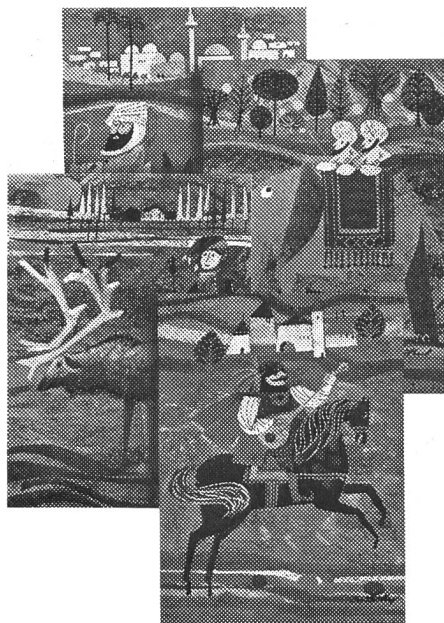
Cartes de vœux

Série A :

Evocations de contes de l'Orient et du Grand Nord. Pierre Bataillard, Lausanne.

Série B :

Sur cette série nous retrouvons les sujets des roses des quatre timbres, ce qui constitue un attrait particulier.

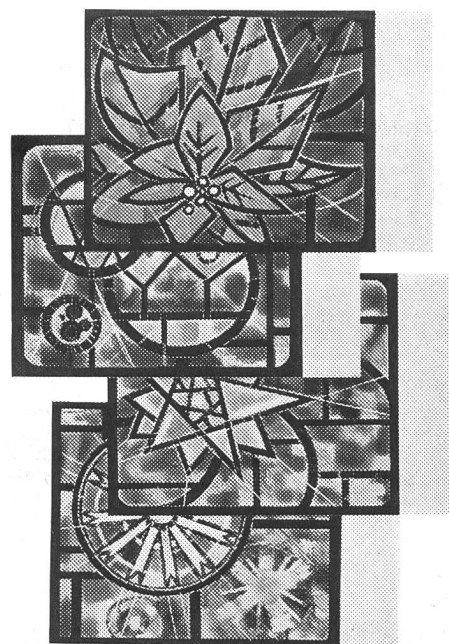


Serie C :

Motifs stylisés de vitraux aux couleurs radieuses. Ruth Guinard, La Tour-de-Peilz.

Nous espérons avoir trouvé de beaux sujets qui plairont au grand public.

Les trois séries de cartes ont le même format, celui des cartes postales, et coûtent fr. 3.50 la série (4 cartes et 4 enveloppes).



La publicité dans « Le Messager Raiffeisen » touche plus de 13 500 familles du Pays romand, soit environ 25 000 lecteurs, selon les canons des spécialistes.

Étiquettes autocollantes pour paquets

Pour la seconde fois, Pro Juventute met en vente, en plus des timbres et des cartes, des étiquettes pour paquets (le sachet de 8 étiquettes, fr. 3.50). Elles sont cette année décorées du même motif que le timbre de 20 ct. et donnent aux paquets, affranchis de timbres illustrés de roses, un véritable air de fête. Les amateurs de timbres devraient les apprécier tout particulièrement.

Pour votre courrier de fin d'année, n'utilisez que les cartes de vœux et timbres Pro Juventute — le produit de la vente revient à la jeunesse de votre région.

Fondation suisse Pro Juventute



Du Swiss Cheque à l'eurocheque

A ce propos, l'Association suisse des banquiers écrit ce qui suit dans son rapport annuel 1976-1977 :

« En 1969 les banques suisses ont créé la carte Swiss Cheque utilisée actuellement comme carte de garantie de chèques individuels des différentes banques. La carte Swiss Cheque a contribué largement à l'utilisation des chèques et par conséquent aussi à l'augmentation des paiements sans espèces. Il y a actuellement en Suisse environ 300 000 titulaires de cartes Swiss Cheque. Le volume des chèques s'est développé dans la même mesure depuis 1969.

Le système Swiss Cheque a toutefois présenté rapidement quelques désavantages :

La variété des formats des chèques émis par les banques et l'absence d'informations transmises sur une ligne de lecture optique, empêchent le traitement rationnel et mécanique des chèques. Le manque d'uniformité dans le format, l'impression et l'aspect général des chèques a rendu leur contrôle plus difficile. L'utilisation du Swiss Cheque dans le secteur non bancaire n'est dès lors pas possible à l'étranger.

Pour éliminer ces désavantages, les banques suisses ont choisi entre deux possibilités : la création d'un chèque uniforme pour la Suisse et l'adhésion au Système eurocheque uniforme. Après examen de la fiabilité des deux systèmes notre choix s'est porté sur l'eurocheque uniforme utilisable tant comme chèque garanti par carte que comme chèque ordinaire.

L'eurocheque se caractérise par sa large diffusion et son aspect connu. Du point de vue technique, il garantit

une sécurité optimale grâce à sa fabrication semblable à celle des billets de banque. Jusqu'à présent, les banques de huit pays — République fédérale d'Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France (banques du Groupe Intercarte), Luxembourg et Pays-Bas — diffusent l'eurocheque uniforme.

L'introduction de l'eurocheque uniforme en Suisse est préparée depuis le printemps de 1976 par différents groupes de travail. Le Conseil d'administration de notre Association a adopté le 9 décembre 1976 la conception générale de ce système et a décidé d'introduire l'eurocheque au 1er janvier 1978.

Avec la formule eurocheque et la carte eurocheque, le client disposera d'un service optimal. Ce sera pratiquement le « compte bancaire sur soi ». L'eurocheque permet le paiement de factures et d'achats courants. Le client peut se procurer de l'argent aux guichets des banques, en Suisse et dans 37 autres pays. Il peut en outre faire ses achats et payer ses factures d'hôtel sans utiliser d'espèces dans les pays d'Europe les plus importants. Une dépense imprévue pourra également être réglée commodément avec l'eurocheque.

En vue de l'introduction de l'eurocheque, une campagne publicitaire spéciale a été préparée. Elle met l'accent avant tout sur la présentation au client de ce nouveau service (présentation de la formule eurocheque et de la carte eurocheque). Les personnes appelées à payer des chèques recevront des directives de paiement.

La production des eurocheques en Suisse est centralisée. Ce procédé offre l'avantage d'être peu coûteux, sûr et rapide. Sur la partie inférieure de l'eurocheque figure la ligne de lecture optique. Celle-ci permet aux banques suisses de traiter l'eurocheque par ordinateur. Un appareil de lecture optique transmet les données figurant sur la ligne de codage au centre de calcul des banques pour enregistrement. Dès 1979, ce centre de calcul débitera le compte bancaire du client et créditera le montant au bénéficiaire.

Prélèvements du mari sur le compte de sa femme

Le Tribunal de district de Y a reconnu comme justifiée la demande de Mme X et obligé la banque Z à rendre à cette dernière les montants prélevés sur son compte par son mari.

En mars 1977, M. X a retiré une somme de 100 francs sur le compte de sa femme, sur présentation de la carte de compte au nom de Mme X en déclarant à la caissière que son épouse était à l'hôpital, et qu'elle lui avait demandé de faire ce prélèvement. Contrairement à ce que cette déclaration pouvait laisser comprendre, Mme X « était » bel et bien à l'hôpital, en temps normal, toutefois non pas comme malade mais en sa qualité d'employée à plein temps. Et

ce qui corsait encore l'affaire : ce jour-là, ne se sentant pas bien, elle avait dû garder le lit... à son domicile personnel. Néanmoins, elle prétendit par la suite ne pas avoir chargé son mari d'effectuer ce retrait.

A l'occasion de son prochain passage à la banque, elle dut — à son grand étonnement, paraît-il — constater que son mari avait retiré la quasi-totalité de son avoir. L'employé au guichet réfuta ses objections en alléguant que le mari avait en somme le droit de faire de tels prélèvements. Mme X crut devoir accepter cette explication d'un professionnel. Ce n'est que quelques mois plus tard, après avoir introduit une demande en ins-

tance de divorce, que son avocat lui donna de plus amples renseignements à propos des compétences et des droits du mari.

Au nom de sa cliente, l'homme de loi fit valoir en tribunal le point de vue suivant : un dépôt confié à une banque ne peut être retiré que par la personne au nom de laquelle il figure dans les livres ou, éventuellement, par un tiers au bénéfice d'une procuration en bonne et due forme. La carte de compte que le mari avait soustraite à sa femme ne saurait être reconnue comme pièce justificative autorisant la personne qui la présente à faire des prélèvements. De plus, conformément aux usages bancaires toute signature doit être vérifiée attentivement, à plus forte raison celle d'un « représentant ». Dans le cas de Dame X la banque a failli à son devoir de diligence.

Le représentant légal de la banque déclara que la caissière avait cru pouvoir faire confiance à la réquisition de M. X, sa femme retirant régulièrement son salaire dans le courant du mois. Il était donc plausible que, empêchée de venir elle-même à la banque, elle ait chargé son mari de faire ce retrait et remis, dans cette intention, sa carte de compte. En toute bonne foi, la caissière croyait pouvoir

admettre que le mari était en quelque sorte mandaté par son épouse, donc autorisé par elle à faire des retraits. Par ailleurs, Mme X devait sans doute être au courant de la situation de son compte, car après le retrait de 100 francs, de mars, elle se rendit pour la première fois à la banque à la fin du mois suivant seulement, soit à l'échéance du prochain salaire. Enfin, elle attendit 6 mois environ avant de présenter la demande en annulation des prélèvements faits par son mari.

Chaque opération bancaire doit être traitée ou spécialement autorisée par le titulaire du compte, telle fut la conclusion du tribunal qui condamna la banque au remboursement d'une somme globale de 1900 francs et au versement d'une indemnité extra-judiciaire. Le président justifia la décision ainsi prise en déclarant qu'une simple carte de compte ne pouvait pas être considérée comme légitimation ou procuration. Toute personne qui entend disposer de l'avoir bancaire d'un tiers doit être au bénéfice d'une procuration ou d'une autorisation spéciale établie en bonne et due forme.

(Traduction libre d'un article paru dans le « St. Galler Tagblatt » du 9 mai 1977).

Œuvre Suisse des Lectures pour la Jeunesse (OSL)

Garder le cap par forte houle

Que fait un bon capitaine lorsqu'une forte houle, des vents violents ou la tempête menacent son bateau ? Il veille à la sécurité. En donnant l'ordre de ralentir peut-être. En concentrant encore plus son attention sur la bonne marche du navire. Des vents contraires le préoccupent beaucoup. D'une part, il fallait s'y attendre, la basse conjoncture économique en général. D'autre part, depuis environ deux ans, les effets de la dénatalité qui se font sentir dans les écoles, donc dans la génération qui arrive à l'âge de la lecture. Diminution des fonds mis à disposition, diminution du nombre des lecteurs. Cela exige de l'OSL une attention plus soutenue et de la prudence. Ce nouvel effort pour bien garder le cap malgré une forte houle ressort clairement des chiffres fournis dans le 45^e rapport annuel de l'Œuvre

Suisse des Lectures pour la Jeunesse (1976).

Quels sont ces chiffres ?

Nouveautés et réimpressions en 1976 : au total 46 titres (1975 : 64), tirage total des nouveautés et réimpressions en 1976 : 677 565 exemplaires (1975 : 795 924). Donc une retenue réfléchie et prudente dans la production. Mais le rapport annuel ne contient pas que des chiffres maussades, il y a aussi des perspectives réjouissantes. Citons l'une d'elles : le mouvement de recul dans la vente a pu être freiné. En 1976, 990 704 brochures OSL, y compris les volumes reliés de 4 brochures chacun, ont été vendues (en 1975 : 916 646 brochures).

Malgré la forte houle, l'OSL a pu garder le cap car, il faut le souligner, de nombreux donateurs (Confédéra-

NOTE DE LA RÉDACTION

Le « pont » de fin d'année nous a obligé d'avancer la date de clôture de la rédaction de ce numéro. Nous avons dû renvoyer plusieurs articles et comptes rendus. Nous prions nos correspondants et nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

-pp-

tion, cantons, 60 communes, la Fédération des coopératives Migros, Pro Helvetia et d'autres institutions culturelles ou entreprises commerciales) ont su reconnaître que les efforts suivis de l'OSL pour mettre à la disposition des jeunes de bonnes lectures à un prix modique constituent une prestation culturelle dont bénéficie toute la population et qui mérite, même dans les difficultés financières actuelles, un solide appui. A la mission directe des brochures OSL, qui se veulent propagatrices de connaissances et instruments culturels, il faut ajouter l'influence profonde et prolongée qui contribuera à la formation du futur ami des livres. C'est un effet à long terme dont il convient aussi de reconnaître la valeur. Depuis 1932, l'OSL a publié plus de 1400 titres et vendu 35,8 millions de brochures. Des chiffres éloquentes ! Il est de notre intérêt à tous que cette mission puisse être poursuivie. Car même à l'époque des mass media, la phrase de Hermann Hesse garde toute sa valeur : « Celui qui lit comme on écoute un ami, pénétrera le cœur du livre et se l'appropriera. Ce qu'il lit ne s'envolera pas et ne sera pas perdu, mais prendra possession de sa mémoire, le réjouira et le consolera, comme seuls le font les amis ».

W. K.



Lisez
et
faites lire
Le Messenger
Raiffeisen

